

# CANDIDATER EN LICENCE PROFESSIONNELLE

Les étudiants de nationalité française ou étrangère doivent **télécharger le dossier de candidature** via la téléprocédure prévue à cet effet.

Ces moyens sont accessibles sur la fiche descriptive de chaque licence professionnelle.

## ATTENTION

Les étudiants des pays dotés d'un espace Campus France doivent, en parallèle de leur demande de candidature à l'UVSQ, faire les démarches nécessaires auprès de Campus France. Cette démarche est obligatoire pour l'obtention de leur visa auprès de l'ambassade.